



ARTISANS INFOS

3 novembre 2020



Chers Collègues Artisans,

J'attire votre attention sur l'obligation pour tous les professionnels qui circulent de détenir une attestation de déplacement ainsi qu'un extrait d'immatriculation émanant de la CMA 34 (D1). A défaut de présenter ces documents, vous êtes passibles d'une amende. Votre CMA34 se tient à votre disposition pour vous fournir un extrait d'immatriculation. Veuillez adresser votre demande d'extrait d'immatriculation par mail à : c.clopppet@cma-herault.fr et v.calvo@cma-herault.fr

Vous trouverez aussi ci-dessous toutes les informations officielles sur les réglementations en vigueur et les aides aux entreprises.

Pour terminer, je vous invite à prendre connaissance du document « continuez à vendre en temps de crise », qui vous propose des solutions numériques.

Artisanalelement vôtre

Le Président Christian Poujol et les élus de la CMA34

Retrouvez toutes les informations concernant :

- La liste des activités autorisées (article 37 du décret 2020-1310) et les conditions d'exercice
- Les modalités de paiement des impôts directs
- Les mesures mises en place par l'URSSAF concernant :
 - o Les charges sociales
 - o Le chômage partiel
 - o Les aides exceptionnelles
- Les conditions de report de charges : électricité, gaz, crédit d'impôt loyer et crédits bancaires
- Les mesures du fonds de solidarité national
- Le Prêt Garanti par l'Etat (PGE)

Ces informations sont mises à jour en temps réel et vous pouvez télécharger le document intégral sur notre site

[+ Infos](#)

Click & collect, e-commerce,
réseaux sociaux...

Continuez à **vendre** en temps de crise

Artisans, votre Chambre de Métiers vous
aide à trouver des solutions rapides pour

maintenir votre chiffre d'affaires



► Un premier contact avec un conseiller

Nous identifions avec vous vos besoins et nous vous proposons **rapidement**
des solutions adaptées :

- Choix d'une plateforme de vente
- Orientation vers des spécialistes
- Formation à la prise en main de votre premier site ou réseau social

► Un webinaire pour découvrir les plateformes de vente

« Digitalisez le processus de vente de vos produits et services » en
consultant notre site www.cma-herault.fr

► Toutes nos formations numériques en accès libre

Disponibles en ligne et/ou en présentiel



Cellule de crise numérique CMA 34

04 67 72 72 49

s.mathieu@cma-herault.fr

Faites votre autodiagnostic numérique pour mesurer votre niveau de maturité dans les usages du numérique.

+ Infos

<https://autodiag-num.artisanat.fr/>

Retrouvez toutes les informations sur notre site

#COVID-19

Cellule de crise CMA 34 :
toutes les réponses sur les aides
04 67 72 72 31 | 04 67 72 72 27
04 67 72 72 03 cma34@cma-herault.fr

Cellule d'écoute et de
soutien psychologique
0 805 65 505 0 7 jours sur 7

Artisans, ne restez pas seuls !

Votre CMA 34 vous aide à faire face à la crise

Tous les services de la CMA34 sont ouverts
au public du **lundi au vendredi**
de 9h - 12h / 14h - 17h

Montpellier **04 67 72 72 00**

Béziers **04 67 62 81 40**

Lunel **04 67 83 49 49**

Clermont l'Hérault **04 67 88 90 80**

PLUS D'INFOS SUR NOTRE SITE
www.cma-herault.fr



Dans le cadre de RGPD vous pouvez demander votre désabonnement à nos publications en nous adressant un message à : cma34@cma-herault.fr